

RÉDACTION

BUREAU D'ABONNEMENTS

Lausanne, Rue de St-François 20. On s'abonne, en Suisse, en Allemagne et en Autriche, dans tous les bureaux de poste. Les abonnements partent du 1^{er} ou du 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT

| | | | |
|---------------|--------|--------|--------|
| | Un an | 6 mois | 3 mois |
| Suisse | Fr. 20 | 10 50 | 5 50 |
| Union postale | » 36 | 18 50 | 9 50 |

Prix du numéro : 40 centimes.

GAZETTE DE LAUSANNE

ET JOURNAL SUISSE

FONDÉ EN 1799

ANNONCES

HAASENSTEIN & VOGLER

Lausanne, Place de la Palud 24

Montreux, Vevey, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, Saint-Imier, Delémont, Bienna, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, etc.

PRIX DES ANNONCES

Pour l'étranger..... 25 centimes la ligne.
Pour la Suisse..... 20 centimes la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LAUSANNE, 22 septembre 1891.

BULLETIN POLITIQUE

Quand on parlait jadis du Canada, c'était pour citer en abondance les traits les plus édifiants à l'honneur de cette ancienne colonie française, où s'étaient maintenues si fortes les vertus d'autrefois. En ce qui concerne la masse du peuple, ces belles traditions se sont presque partout conservées, mais on n'en saurait dire autant des hommes politiques qui se disputent le pouvoir en ce pays.

Depuis quelque temps, en effet, nous assistons, par la lecture de divers journaux canadiens, à une lutte scandaleuse, dont rien ne saurait donner l'idée. Conservateurs et libéraux se jettent mutuellement à la tête les accusations les plus énormes, prétendant se convaincre réciproquement de concussion ou de chantage, en même temps que de dilapidation des deniers publics. Un comité dit « des privilèges et élections » a été institué sur l'initiative de M. Tarte, député, et le résultat a été de mettre au jour une série de faits scandaleux dont on se demande seulement par suite de quelle complicité collective ils ont pu rester si longtemps ignorés. Le comité a pris sa tâche au sérieux, et à mesure qu'il avançait dans sa douloureuse besogne, à mesure que se prolongeait le défilé des témoins, on voyait la liste des accusés s'accroître de nouveaux noms appartenant tous ou presque tous aux plus hautes notabilités politiques du pays.

Sir Hector Langevin, ministre des travaux publics, aujourd'hui démissionnaire, est accusé d'avoir acheté des votes au moyen de concessions de travaux publics, mais la commission d'enquête vient de le déclarer innocent. Ce n'est pas le cas de M. Haggart, directeur général des postes, qui aurait distribué à des demoiselles qu'il protégeait des places de l'administration et même des traitements fictifs. Ce ne serait pas non plus celui de M. Mercier, le « premier » de la province de Québec, chef du parti libéral, un des hommes politiques les plus en vue du Dominion. La liste des détonnements qu'on lui reproche est longue et représente un chiffre considérable. Il s'agit en première ligne d'un détournement de 455,000 dollars prélevés sur une somme qui devait être versée par la compagnie du chemin de fer de la baie des Chaleurs à deux des grandes banques canadiennes.

Un journaliste déclare avoir été chargé de faire escompter une lettre de crédit soi-disant émise par le gouvernement de Québec, afin, a-t-il dit, de payer des billets signés par M. Mercier et d'autres ministres, le surplus devant lui être acquis à titre de commission; cinq mille dollars auraient été envoyés à M. Mercier, alors à Paris.

Le même M. Mercier aurait reçu de divers entrepreneurs une maison de douze mille dollars, dix mille dollars en espèces, une voiture de douze cents dollars, deux chevaux du même prix, un mail-coach de six cents dollars et un collier de diamants. Enfin il aurait touché encore une somme de cent mille dollars en sus des cent soixante quinze mille dont nous parlions tout à l'heure.

Voilà pour le compte de M. Mercier, qui, du reste, ne paraît nullement déconcerté et se déclare prêt à en appeler à ses électeurs. Celui de M. Chapleau, secrétaire d'Etat, est

moins lourd: il est compromis dans des marchés avec une société de papeterie, les droits sur le papier dus à l'Etat étant employés à payer les dettes d'un journal appartenant à M. Chapleau. Enfin M. Ed. Cochrane, membre conservateur du Parlement, était accusé d'avoir vendu des places au plus offrant, mais il vient d'être relevé de cette accusation; M. Bronskell, surintendant de la papeterie, levait des taxes non prévues par le règlement sur ceux qui avaient affaire à lui; il se faisait payer à lui et à sa famille des voyages au bord de la mer, en y comprenant les billets de chemins de fer et les notes d'hôtel. Son prédécesseur, M. Senechal, lui avait, du reste, ouvert la route en recevant des cadeaux de 4,000 dollars. Enfin M. Perley, ingénieur en chef des travaux publics, a été suspendu pour avoir majoré de 20,000 dollars un mémoire de travaux présentés par MM. Connolly et avoir reçu d'eux un cadeau de 2,000 dollars.

Le congrès des accidents du travail.

Le congrès de Paris, ainsi que nous l'avons vu, n'avait pas voté de résolutions sur le fond des matières qu'il avait discutées. Par contre il avait pris une décision très importante: la création d'un comité permanent. Celui-ci, présidé par M. Linder, avec M. Gruner, pour secrétaire général, fut composé de présidents d'honneur, d'un grand nombre de membres français et de plusieurs membres étrangers. Le rôle assigné au comité permanent est: 1^{er} servir de lien aux personnes qui s'intéressent à la matière des accidents; 2^o réunir et publier les informations techniques, législatives et statistiques qui se rapportent à ce sujet; 3^o étudier les bases et les cadres d'une statistique internationale des accidents; 4^o préparer le prochain congrès.

Près de 500 membres adhérents du congrès de Paris sont restés unis autour du comité permanent et près d'une centaine de nouveaux adhérents se sont joints à eux. L'échéance du 1^{er} janvier 1891 — dit M. Gruner dans son rapport au congrès de Berne (Le comité permanent des accidents du travail, son but et ses travaux) — est venue nous prouver que l'association est définitivement fondée, que les industriels, les économistes, les juristes, les ingénieurs qu'elle groupe en un faisceau, sont décidés à suivre ces études aussi longtemps que des conclusions précises et indiscutables n'auront pas été posées et contrôlées dans la pratique: c'est à dire que le comité permanent des accidents du travail a devant lui un long avenir de recherches et d'études.

Grâce à l'accueil que lui a fait le comité central des houillères de France, dans sa belle installation de la rue Serbe, à Paris, le comité central s'est trouvé pour ses séances, pour ses archives et pour sa bibliothèque d'un splendide local. Le comité permanent a entrepris immédiatement la publication d'un Bulletin, dont dix numéros ont paru jusqu'ici, quelques-uns formant de très gros fascicules, et dans lequel sont publiés de très nombreux documents, des matériaux exacts, des analyses impartiales des projets de lois dans les différents pays, des statistiques, et aussi peu de plaidoyers que possible, le comité visant surtout à grouper des faits à décrire des expériences et à rapprocher des chiffres. Le Bulletin est ainsi devenu une véritable encyclopédie de la science des accidents du travail et le comité permanent aspire à être un office international qui prend la photographie instantanée des faits sociaux au lieu d'en disséquer les restes desséchés par une lente transmission. Le rapport de M. Gruner fait l'analyse des travaux qui ont paru jusqu'ici dans le Bulletin.

Le comité permanent n'a pas encore réussi à organiser la statistique internationale. Par contre, il a décidé qu'un deuxième congrès aurait lieu en 1891, et ayant obtenu l'appui de M. Numa Droz, conseiller

fédéral, il a désigné Berne comme siège de ce congrès.

Voilà donc les préliminaires de la réunion internationale qui s'ouvrira le 21 septembre. MM. Droz et Deucher, conseillers fédéraux, ont pris dès lors l'organisation en mains et ils ont été assistés dans cette tâche par un comité composé de M. Bruner, Comtesse, Curti, Favon, Forrer, Künzli, Locher, Ruffly, Schmid (Altorf), Stämpfli, de Steiger et Volsinger, députés au Conseil national; Cornaz, Gottsheim, Lienhard et Wirz, députés au Conseil des Etats; Hilly, Jaquemot, Kinkelin, Martin (Genève), Wolf (Zurich), Wuarin et Zeiler, professeurs; Blumer, landamman à Glaris; Euenne, ancien inspecteur des fabriques; Gavard, député à Genève; Scherrer, avocat et président central du Grutli à St-Gall; Schuler, inspecteur des fabriques; D^r Sonderegger, président de la Société des médecins suisses; Sulzer-Ziegler, fabricant à Winterthur; Wunderly von Murali, fabricant à Zurich; D^r Guillaume, directeur du bureau fédéral de statistique; Kummer, directeur du bureau des assurances et Grenlich, secrétaire ouvrier. A peu près toutes les opinions sociales sont représentées dans cette commission. Les fonctions du secrétariat sont remplies par M. F. Huguenin, rédacteur, à Berne.

Les organisateurs du congrès de Berne semblent avoir pris à tâche de provoquer en première ligne un échange d'informations sur l'état de la question des accidents de travail dans différents Etats et à cet effet des spécialistes de plusieurs pays ont été chargés de fournir des rapports. Il y a, dans le nombre, des hommes d'une réputation universelle, entre autres MM. Bödiker, président de l'office impérial des assurances, à Berlin; Dejaque, professeur, à Liège; Sigismundo Moret, ancien ministre, à Madrid; Carol D. Wright, commissaire au département du travail, à Washington; Cheynon, professeur, à Paris; Bodio, directeur de la statistique italienne, à Rome; D^r Guillaume, à Berne, etc. Douze autres rapporteurs présenteront des travaux sur des sujets spéciaux qui seront également discutés. Il y aura en tout vingt-deux mémoires, dont la moitié environ ont pu être distribués avant l'ouverture du congrès.

Le règlement ne prévoit pas la formation de sections. Il dit que des conclusions pourront être présentées par les rapporteurs ou par les orateurs, mais ces conclusions ne pourront pas donner lieu à un vote immédiat. Elles seront renvoyées à l'examen d'une commission composée de tous les présidents du congrès (au moins un par pays) présents à la session. Cette commission, à la fin du congrès, proposera les conclusions qui lui paraîtront de nature à être adoptées, en leur donnant la forme qui lui paraîtra la meilleure. Cette disposition est quelque peu draconienne, mais elle est prudente et elle empêchera que l'œuvre du congrès ne soit compromise par quelque vote de surprise.

Nous sommes à même dès aujourd'hui d'indiquer le contenu sommaire de quelques rapports. Cela simplifiera notre tâche de correspondant pendant le congrès.

Celui de M. Bödiker, président de l'office impérial des assurances, à Berlin, nous a légèrement déçus en ce sens que nous nous attendions à un exposé magistral de la législation allemande et à des déductions sociologiques qui fourniraient un sujet de discussion de large envergure. Au lieu de cela, M. Bödiker s'est surtout attaché à réfuter les critiques dont la loi allemande a été l'objet au précédent congrès et dans les travaux qui ont figuré au Bulletin. Toutefois, même réduit à ces proportions, le rapport de M. Bödiker, est très intéressant et il témoigne d'une modestie qui n'est pas faite pour nous déplaire. M. Bödiker constate que la progression constante des indemnités payées aux victimes d'accidents (progression qui est le fait du système de la répartition adopté au lieu de celui de la capitalisation) est bien restée dans les limites des calculs de prévision. Sur la question des cotisations pour l'assurance contre les accidents, qui, en Suisse, donnera lieu à de vives discussions, M. Bödiker s'exprime comme suit:

En Allemagne, on estime aujourd'hui encore qu'il n'est pas équitable de faire participer les ouvriers aux frais de l'assurance contre les accidents, d'autant plus qu'ils contribuent, par l'assurance contre la maladie, aux frais des treize premières semaines après l'accident. De même aussi on désire ne pas toucher à l'assistance judiciaire gratuite des ouvriers, et au principe d'après lequel l'indemnité est accordée même pour les cas fortuits d'accidents et, qui plus est, même pour ceux qui proviennent de la faute de l'ouvrier pourvu qu'elle n'ait pas été intentionnelle. Cette manière d'envisager la question ne repose pas seulement sur des raisons d'équité, en ce sens qu'un des devoirs les plus nobles des possédants est de faire des sacrifices en faveur de ceux dont le travail, plein de dangers, contribue à créer à ces possédants une situation privilégiée, mais elle repose aussi sur des raisons de justice, à moins qu'on ne veuille rétablir pour les patrons et leurs préposés l'obligation de fournir des indemnités pleines et entières pour les accidents provoqués par leur faute et pour lesquels le droit commun les déclare pleinement responsables. Or ceci n'a pas lieu d'après les lois allemandes; celles-ci accordent toujours les mêmes rentes d'indemnité quelle qu'ait été la cause de l'accident, et en donnant des rentes d'indemnité plus élevées en cas de faute du patron et de ses préposés on ferait revivre les odieux procès en responsabilité d'autrefois.

Et qu'on ne s'imagine pas que les accidents de cette catégorie ne sont pas nombreux. La statistique détaillée des accidents établie pour l'année 1887 prouve que parmi les accidents donnant matière à indemnité il y en a eu 3156, soit le 19,76 0/0 de tous ceux qui ont été constatés, qu'il y avait lieu d'attribuer à la faute des patrons parce que les installations étaient défectueuses, parce que les mesures préventives n'avaient pas été prises ou parce que les ouvriers n'avaient pas reçu des instructions suffisantes.

Plus loin M. Bödiker conteste que le nombre des accidents ait relativement augmenté et que l'assurance obligatoire soit devenue un orreiller de paresse pour le patron et un boaclier d'indifférence pour l'ouvrier. Et enfin M. Bödiker conteste absolument que depuis le fonctionnement de l'assurance obligatoire le zèle philanthropique des employeurs pour la création et l'entretien d'œuvres patronales se soit ralenti. Après cela M. Bödiker fait l'éloge, auquel nous nous associons, de l'esprit qui anime la plupart des corporations pour l'assurance contre les accidents (*Berufsgenossenschaften*), et il termine ainsi:

En concluant nous constatons que, de même que les patrons sont heureux d'en avoir fini avec les odieux procès en responsabilité civile, de même les ouvriers allemands sont en général satisfaits de l'assurance contre les accidents créée à leur intention. Les ouvriers se sentent, eux et leurs familles, garantis contre la misère pour le cas où ils seraient frappés d'accident. A cela vient s'ajouter l'effet salutaire d'une organisation qui met les ouvriers en contact immédiat avec les patrons, et qui fait que ceux-ci, loin de se croire désormais libérés de tous devoirs ultérieurs, s'emploient volontiers, comme le prouve l'expérience, à remplir, selon leurs moyens, les lacunes qui existent dans les œuvres sociales destinées aux ouvriers. La loi n'a pas entendu étouffer l'amour du prochain et elle ne l'étouffe pas. Elle donne, par contre, un exemple grandiose, en montrant comment il faut prévenir, guérir et aider, et ce bon exemple tout naturellement provoque beaucoup de bonnes œuvres.

Le rapport sur « l'état actuel de l'assurance contre les accidents en Suisse » est présenté par M. Kummer. Celui-ci parle longuement des sociétés privées qui opèrent en Suisse, puis de l'assurance individuelle, ensuite de la responsabilité des entreprises de transport, et après cela de la responsabilité des entreprises industrielles. L'historique des différentes phases de la législation en matière de responsabilité est longuement exposé et l'auteur développe les motifs pour lesquels on en est arrivé à adopter le nouvel article (art. 34 bis) de la constitution fédérale qui dit: « La Confédération introduira, par voie législative, l'assurance en cas d'accident et de maladie, en tenant compte des caisses de secours existantes. Elle peut déclarer la participation à ces assurances obligatoire en général ou pour certaines catégories de citoyens ».

Un rapport de M. Kummer, qui fait rapprocher celui de M. le D^r Guillaume, chef du bureau fédéral de statistique: « La statistique des accidents en Suisse, but, organisation et état actuel des travaux ». C'est un excellent travail qui prouve que la statistique a été faite très soigneusement. Le dévouement, qui entrera dans

tous les détails que le législateur devra utiliser, n'est pas encore terminé.

Le rapport sur la question des accidents et de la législation ouvrière dans les Pays-Bas a été rédigé par M. Westeron van Meeteren, président de l'Association néerlandaise pour la prévention des accidents. L'auteur conclut ainsi:

La Hollande était en retard sur les nations voisines pour tout ce qui concerne la législation ouvrière et les assurances populaires. Depuis que l'opinion publique est saisie de ces questions, on cherche des solutions. Celles qui ont été trouvées par le gouvernement n'ont pas notre approbation entière; il y en a une que nous avons dû critiquer, sans ménagement pour les bonnes intentions qu'on y découvre, parce que ces solutions, trop brusques et trop radicales, portent atteinte au développement de l'industrie nationale et à l'industrie privée. Ces erreurs passées et gérées sont évitables. Un congrès comme celui de Berne est la pour les faire servir de leçons à nous tous qui cherchons à trouver des solutions pratiques, qui saurons marier les droits incontestables du patron aux intérêts de l'ouvrier faisant appel à notre cour. Tâchons de ne jamais oublier que si ce cœur parle tout seul on s'il fait taire notre raison et s'il nous fait négliger les principes de droit et d'équité, rien de vraiment salutaire ne pourra être accompli. Soyons philanthropes, — mais avant tout, soyons justes pour tous les intéressés. — L'auteur de ce rapport paraît s'élever surtout contre les pouvoirs individuels trop étendus que l'arrêté royal du 21 février 1890 donne aux inspecteurs du travail. « Cet arrêté royal, dit le rapport, donne le coup de grâce à l'initiative privée et en particulier à l'association néerlandaise pour la prévention des accidents de fabrique, à moins que celle-ci ne se fasse l'écho docile de la science suprême du fonctionnaire gouvernemental. »

M. A. de Keppen, ingénieur des mines, donne un aperçu sur la question des accidents du travail en Russie. Ce rapport est absolument documentaire. Il analyse et cite les prescriptions existantes, et il nous donne le texte « d'un projet de statut d'une caisse d'Etat pour l'assurance des ouvriers contre les accidents. »

Berne, 21 septembre.

Le congrès a commencé dimanche soir par une réunion des participants au Casino; soirée charmante et très animée.

Ce matin, séance d'ouverture dans la salle du Conseil national. Dans l'assistance, très nombreuse, on remarque, pour l'Allemagne et l'Alsace, les représentants de la corporation bavaroise des industries du bâtiment, MM. Bödiker, président de l'office impérial allemand des assurances; Bodenheimer, de Strasbourg; H. Burcart et Burcart-Grosjean, à Guebwiller; Aug. Dollfuss et A. Engel, de Mulhouse; von Mayer, ancien sous-secrétaire d'Etat; Mosler, député au Reichstag; G. Schaffer, à Pfastatt, Alsace; Th. Schlumberger, président de la chambre de commerce de Mulhouse; Ed. Schwartz, président de la corporation textile d'Alsace-Lorraine à Mulhouse; la Société industrielle de Mulhouse.

D'Angleterre, M. Bateman, chef du département commercial au Board of Trade, à Londres. D'Autriche-Hongrie, la plupart des directeurs des établissements provinciaux des assurances ouvrières. De Belgique, MM. van Berchem, conseiller à la cour de cassation; Jottrand, directeur technique de l'Association des industriels de Belgique; Lambert, directeur commercial des charbonnages du Hasard; Lecoq, secrétaire de l'Union des charbonnages de Liège; de Mac-car, député; Montefiore-Lévi, sénateur.

Des Etats-Unis, MM. Cox, Eckley, B. Duffon (Pennsylvanie); D^r Gould, Elgin, R.-L., expert du département du travail des Etats-Unis, Paris; Mayo-Smith, Richmond, professeur d'économie politique au Columbia College, New-York; Wright, Carroll, D., département of Labor, Washington.

De France, MM. Bachem, Béchaux, professeur à Lille; Bellom, ingénieur à Paris; Bertrand, président des chambres syndicales du bâtiment à Paris; Bonenfant, de la caisse des dépôts et consignations à Paris; Bouvier et Burrelle, de Lyon; les chambres de commerce de Cambrai, Rouen et Valenciennes; Cheysson, inspecteur général des ponts et chaussées, les forges de France, les houillères de la Loire, les forges de Champignoulles, les mines et forges d'Alais, Jacquin, des chemins de fer de l'Est; Muzet, conseiller municipal, Paris; Polonceau, de la compagnie

galant homme pour ne pas venir, envers et contre tout, chercher la réponse promise, qu'à l'accueillir différemment de ce qu'il s'était proposé naguère.

Les prévisions de Mme de Sormèges ne furent pas trompées: à deux heures, moment habituel de ses visites, M. d'Artes sonna à la grille.

Il était plus mort que vil: il n'avait pas, la veille, quitté Régine d'une minute, que la sensation de l'irréparable, qui venait de commettre, lui était montée au cerveau avec une intensité de torture; il avait passé la soirée et la nuit, puis la matinée à se débattre contre la fatalité qui semblait l'enserrer de toute part et à chercher, en vain, une issue à la situation inextricable où un instant d'enlèvement, dont il n'avait pas été le maître, l'avait placé. Qu'était, auprès de sa perplexité présente, son embarras, douloureux pourtant, du jour précédent? La veille, il pouvait voir, il y était même décidé, mais aujourd'hui! S'il devait à la duchesse de s'éloigner, que Régine serait-elle en droit de penser de son absence? Devait-il la quitter, l'abandonner, juste au moment où elle lui avait fait l'avenue de sa chaste tendresse, où il avait juré de l'aimer toujours? Non, il ne le pouvait pas, c'était être lâche de se dérober à la difficulté terrible d'une situation qu'il s'était créée, et il ne voulait pas la désertir. Il était donc venu à la villa, mais la pensée perdue, n'ayant pu arrêter d'avance, dans sa pensée bouleversée, ce qu'il dirait à la duchesse, avec des tentations enfantines de se jeter à ses genoux, d'y pleurer et de lui demander pardon.

Ce fut sous cette impression qu'il entra dans le boudoir où la duchesse l'attendait.

Elle l'accueillit de son ton le plus gracieux et, quittant la table où elle écrivait, vint s'asseoir dans une grande bergère Louis XV, près de laquelle elle lui désigna un fauteuil.

Georges s'y plaça sans mot dire: le malheureux ne savait pas par où commencer. Madame de Sormèges lui en épargna bientôt l'embarras:

— Eh bien! Georges, fit-elle avec son sourire un peu énigmatique, on ne pourra pas dire que la mémoire et l'exactitude ne sont pas au nombre de vos qualités, nous sommes le 17, vous ne l'avez pas

FEUILLETON DE LA GAZETTE

UN AN D'ÉPREUVE

par MARY FLORAN

Elle eût peut-être épargné au marquis quelques jours de luité et de souffrance, car elle ne l'accusait pas, elle comprenait qu'il avait dû lutter et souffrir: les quelques mois surpris au passage lui avaient donné la notion exacte des choses et son tact féminin, affiné outre mesure par l'expérience de la vie mondaine, lui avait permis de reconstituer les faits. Elle voyait Georges, se guérissant de cette soi-disante passion que du premier coup d'œil elle avait jugée n'être qu'un entraînement passager, voulant pourtant n'en laisser rien paraître, par point d'honneur, mais succombant, malgré lui, à la séduction inconsciente de ce charme qui était Régine tout entière et dont il ne s'était pas méfié, grâce à ses apparences enfantines. Elle était heureuse qu'il aimât sa fille, elle en était fière même, car si elle avait apprécié naguère, irritable, l'attachement qu'il avait cru éprouver pour elle, elle présentait profond et durable celui qui la liait à Régine et, faisant trop de cas du marquis pour ne pas trouver qu'une femme ait le droit de s'enorgueillir d'être aimée par lui, elle était glorieuse que cette femme fût son enfant.

Ah! il était mieux là le bonheur, pour Régine, que cette union avec le prince de Chantarral, et quelle pénétration avait en cette petite fille! Mais pourquoi, elle, que rien n'obligeait au silence, ne lui avait-elle confié son secret? Sans doute, elle n'avait pas osé parler et, pas plus à elle qu'à Georges, la duchesse ne lui en voulait. C'était elle à elle de le deviner, de frapper à la porte de ce jeune cœur craintif, de lui faire avouer cet amour, si légitime! Car, que Régine se soit éprise de Georges, si bien fait déjà, avec son âme d'artiste et les enthousiasmes de sa nature ardente, pour tourner les jeunes têtes, et que

les circonstances lui avaient montré encore plus propre à inspirer une affection tendre, il semblait maintenant à la duchesse, dont les yeux étaient desséchés, que c'était presque fatal, et il avait fallu, vraiment, toute l'illusion qu'elle se faisait sur l'âge véritable de sa fille pour ne pas l'avoir pressenti.

Enfin, il était fixé maintenant, l'avenir de Régine, et de telle façon qu'elle pouvait s'en réjouir; cette enfant trouverait dans la main qui lui était tendue toutes les promesses que peut faire l'avenir, elle trouverait son rêve réalisé, le vou de son cœur comblé... Et elle-même, la duchesse, son souhait n'était-il pas accompli, M. d'Artes n'était-il pas définitivement acquis à Régine? désormais ne serait-il pas son protecteur naturel, son soutien, son appui?

Cette vie à trois, dans l'intimité d'une amitié qui la faisait si douce à madame de Sormèges qu'elle craignait tant la voir se rompre, n'était-elle pas assurée maintenant?... Elle qui nommait souvent Georges, dans l'inconscience d'une affection de vieille femme, « mon enfant », ne pourrait-elle pas le dire maintenant avec tout ce charme qu'à la vérité? Et puis, ne restait-elle pas libre, affranchie des craintes et des mensonges que lui eût imposés ce mariage, accompli secrètement contre son gré, au mépris de toutes ses répugnances intimes? ne lui était-il pas permis de rester dans cette indifférence qui lui était devenue chère, parce qu'elle l'avait consolée des premières tristesses de sa vie, et dont elle était fière, aussi, dont, par orgueil féminin, elle s'était toujours fait un peu gloire?

Ah! il était loin le sacrifice auquel, avec des pleurs, elle avait cherché à se résigner, tout en espérant bien l'esquiver; subitement, sa route s'était aplanie. Elle avait donc lieu de se réjouir, et certes elle se réjouissait! Mais comment se fit-il que, toute à sa joie, elle vint s'asseoir devant sa toilette et que, les coudes sur la table, ses mains soutenant sa belle tête de camée antique, la glace où elle se contemplait refléta tout à coup deux grosses larmes qui, lentes, roulaient peu à peu des grands yeux brillants jusqu'aux joues, pleines et fraîches encore, pour venir tomber, en deux taches humides, sur la soie claire du corsage?

Elle était bien heureuse, pourtant, mais elle était femme, et si la mère chantait en son cœur un hymne d'allégresse, la femme y mêlait un soupir!... Georges, personnellement, n'y était pour rien; pas plus aujourd'hui un regret tardif, que naguère, une leur d'éphémère passion, ne s'était introduit à son sujet dans l'âme éclose de madame de Sormèges et ce n'était pas lui qu'elle pleurait... mais il était l'homme qui l'aimait (ou du moins dont elle s'était cru aimée) le dernier, sans doute... C'était cette sensation irraisonnée qui la faisait soupirer.

L'heure d'abdication, qu'elle n'avait pas entendue venir, sonnait pour elle et elle lui causait l'émotion qu'elle cause à toutes les femmes. Hier encore, elle se croyait aimée; elle souffrait un peu de l'être, mais elle jouissait quand même de la conscience qu'elle avait d'être au premier rang de la vie, de s'y trouver personnellement en cause, d'avoir sa part de ses émotions, de ses passions, de ses soucis; soudainement, elle apprenait qu'elle n'était pas aimée et, bien que s'en réjouissant en un sens, elle souffrait, à présent, d'être reléguée au second plan où l'attendait la précieuse vieillesse des femmes qui n'ont plus d'âge, de voir sa place effacée au milieu de ces brillantes mondaines qui, vaillantes, restent sur la brèche jusqu'au dernier jour; toujours jeunes, on le paraissant, ne fût-ce qu'en raison des hommages dont elles sont comblées; d'être une vieille femme, en un mot, qui cède sa place aux autres, lorsque, deux heures auparavant, elle se croyait encore la liberté de recommencer la vie, si bon lui semblait, par l'occasion qui lui en était offerte; et, tout en ne la voulant pas, il ne lui était loisible de se dire qu'il n'aurait tenu qu'à elle.

Ce sentiment mettait donc une ombre sur la joie de la duchesse, une larme sur son sourire, mais elle était trop vraiment maternelle, maintenant, pour ne pas le dominer aisément et, passant son mouchoir de dentelle sur ses yeux toujours beaux et voilés par l'attendrissement:

— O ma chère Régine! dit-elle presque à haute voix, o mon enfant bien-aimée!

Puis, quittant sa place, elle ne pensa plus à elle-même.

Le lendemain matin, la duchesse ne descendit qu'au déjeuner; un oeil de pouce courait sur ses cheveux bruns, adoucissant encore la finesse de ses traits et son sourire avait pris cette expression ravissante, quoique un peu triste, qu'ont les gens détachés de la vie; jamais elle n'avait été si charmante; sa beauté semblait avoir changé de caractère et être devenue plus suave et plus touchante.

Cela n'échappa point à Régine.

— Oh! mère, s'écria-t-elle, que vous êtes jolie ce matin. Mais quoi, ajouta-t-elle, voyant la neige légère qui blanchissait les bandeaux sombres de madame de Sormèges, cette poudre... que signifie?

— Cela signifie, ma chère, que je suis trop jeune pour une mère qui a une fille à marier et que, les fils d'argent ne voulant pas venir, bien que leur temps soit arrivé, je les devance...

Le repas se passa sans incident, Régine retenant à deux mains son cher secret que l'allégresse immense, répandue sur ses traits, trahissait malgré elle et la duchesse contemplant de son regard attendri cette joie qui lui faisait oublier bien des pensées sombres.

Quand on sortit de table, la duchesse dit à Régine: — Vas-tu prendre ta leçon de dessin aujourd'hui? — Je n'en ai pas envie.

— Tu as tort, tu seras seule toute la journée; je te prévienne que je resterais chez moi jusqu'au dîner et que je fermerai ma porte: j'ai à travailler, à mettre des comptes de charité au courant.

— N'importe, je préfère rester.

— Comme tu veux! fit la duchesse cachant un sourire dans le baiser qu'elle lui mit au front.

Et, quittant l'appartement, elle dit au valet de pied qui se trouvait dans l'antichambre: — Si M. le marquis d'Artes vient, vous le ferez entrer dans le petit salon, mais lui seul.

Car la duchesse attendait Georges pour un double motif: elle le savait trop loyal pour ne pas, après ce qui s'était passé la veille entre lui et Régine, la mettre au courant, quelque pénible et difficile que pût lui être cette tâche; puis, on en était au 17 mars; c'était à cette date que, un an auparavant, elle avait ajourné la réalisation possible de ses espérances, il était trop

d'Orléans; Ricard, député; Tarbouriech, Veissier, des chambres ouvrières de Paris, etc.

Des Pays-Bas, l'Institut royal des ingénieurs, MM. Moulon et Westeron van Meeteren, présidents des associations pour prévenir les accidents.

D'Italie, MM. de Angeli; Bodio, directeur de la statistique du royaume. La Norvège, le Portugal, la Russie, la Suède sont représentés.

M. Droz, conseiller fédéral, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue au congrès. Il constate que, dans l'esprit du congrès, la nécessité de l'assurance n'est plus contestée mais qu'un point divise encore les esprits: l'Etat assureur et seul assureur ou l'Etat se bornant à prescrire l'assurance et à en surveiller l'application.

Il importe de vous dire pourquoi nous avons mis à l'ordre du jour de notre première séance de discussion, cet après-midi, les rapports de M. Bodenheimer sur les divers genres d'assurances en Allemagne, et de M. Schuler sur la connexité entre l'assurance accidents et l'assurance-maladie.

De même qu'il y a connexité entre le risque professionnel et les divers genres d'assurances, il en existe un non moins évidente entre la question des accidents du travail et les autres questions ouvrières.

M. Droz a terminé en exprimant le vœu qu'une entente internationale s'établisse sur quelques points à la réparation des accidents et à dit qu'en s'efforçant de mettre en pratique le but élevé que le congrès s'est proposé, nous accomplirons notre devoir vis-à-vis de notre époque et qu'ainsi nous préparerons à nos frères des classes ouvrières un avenir meilleur.

De vifs applaudissements ont accueilli la peroration de ce discours ainsi que la réponse de M. Linder et le rapport sur les travaux du comité présenté par M. Gruner.

M. Bodio a apporté ensuite les salutations de M. Luzzati, ministre italien, président d'honneur du congrès, empêché de s'y rendre par des affaires pressantes.

A la séance de relevée, fort nombreuse, présidée par M. Cheysson, inspecteur général des ponts et chaussées de France, M. Bodenheimer a développé ses conclusions sur les rapports de l'assurance-invalidité avec les assurances-maladie et accidents.

M. Droz a répondu à la question de l'assurance obligatoire; nous en rendrons compte demain.

oublié?

— Vous le voyez, duchesse. — Certainement, et je me plais à rendre hommage à la fidélité... de votre souvenir, fit-elle, cherchant un peu ses mots.

— Il y a un an, Georges, continua-t-elle, je me croyais seule au monde; aujourd'hui, j'ai la meilleure des joies, le plus doux des moments.

— C'est à vous que je le dois, en partie; vous m'avez ouvert les yeux, vous avez réveillé Régine du long sommeil où dormait son intelligence; je ne l'oublierai pas, ma reconnaissance vous est acquise à jamais, et je suis prête, toute prête à vous le témoigner.

— Oh! fit Georges, je ne prétends pas m'être amélioré sur ce point!

— Oh! charmante! fit le marquis d'un air convaincu.

— Et bonne! et pure! et sincère! N'est-ce pas, Georges, que ce vous est une douceur de vivre près d'elle, de respirer le parfum de cette belle fleur, dont la candeur embaume l'atmosphère autour d'elle, de ne pas savoir quel parfum juvénile et exquis, et... ajouta la duchesse plus lentement, pesant ses paroles, n'est-ce pas que ce vous en sera une, aussi, d'être assuré de

La Société suisse des Juristes.

Genève, 21 septembre.

La Société suisse des Juristes s'est réunie cette année à Genève où elle a siégé pour la dernière fois en 1878. Hélas! nous ne retrouvons plus beaucoup de ces collègues dont Genève s'enorgueillissait alors à juste titre: Charles Brocher, Hornung, Alexandre Martin, Ch. Le Fort, Colladon.

La première séance a eu lieu ce matin à huit heures, dans la salle du Grand Conseil.

Le président de la société, M. Roguin, ancien juge fédéral, professeur à l'Université de Genève, l'a ouverte en jetant un coup d'œil sur l'année écoulée. Il regrette d'abord qu'aucun travail n'ait été envoyé au concours ouvert par la société, d'autant plus que le sujet: «Principes d'une convention internationale sur l'exécution des jugements civils», était intéressant et très actuel.

La société compte actuellement 645 membres auxquels viennent immédiatement s'ajouter cinquante candidats aussitôt reçus.

On passe ensuite à la discussion du sujet à l'ordre du jour de cette séance: «Comment la Confédération doit-elle participer au développement de l'enseignement du droit en Suisse?»

M. le professeur Meili, chargé du rapport, a distribué en cette qualité un mémoire qu'il a rédigé l'an dernier sur cette question, à la demande du département fédéral de l'intérieur.

Pour être soumis aux délibérations de la Société des juristes, un si vaste sujet ne pouvait être présenté dans tous ses détails.

«La Société suisse des juristes déclare qu'à son avis la Confédération ne peut mieux favoriser l'enseignement du droit en Suisse que par la création d'une école fédérale de droit.»

M. le professeur Gentet, de Genève, co-rapporteur, conclut au contraire que la participation de la Confédération à l'enseignement du droit en Suisse, autorisée et prévue par l'article 27 de la constitution, doit avoir lieu sous la forme de subventions annuelles aux facultés cantonales de droit.

M. Meili a soutenu les conclusions de son rapport dans un discours très complet et très détaillé. M. Gentet a de son côté rappelé tous les services rendus par les universités cantonales qui ont une histoire glorieuse et ont formé des hommes éminents et utiles à leur pays.

ne la quitter jamais.

L'angoisse du marquis augmentait, mais la duchesse paraissait ne pas s'en apercevoir.

— Vous lui êtes bien attaché, poursuivit-elle, je le sais et j'en suis heureuse; mais elle-même, comme elle vous aime, la chère fille, vous le savez, n'est-ce pas?

— Qui, fit Georges laconiquement.

— Qui m'ent dit, il y a un an, que vous me la rendriez, en quelque sorte! Je ne vous aurais jamais supposé capable de vous occuper d'une enfant comme vous l'avez fait; je vous trouvais, je puis vous l'avouer maintenant, un peu léger, point très sérieux... M'étais-je trompée, ou bien avez-vous changé depuis?

— J'ai changé, duchesse, beaucoup changé; quel est l'homme qui ne varie pas! Et quelquefois, il faut bien peu de temps pour cela, les circonstances, quelque événement fortuit et, sans s'en apercevoir, on n'est plus le même.

— Vous êtes devenu plus sérieux, alors, dit la duchesse, lui coupant brusquement la parole, cette année vous a compté double, tout à coup vous avez vieilli, prenant un surcroît d'expérience et de raison?

— Oh! fit Georges, je ne prétends pas m'être amélioré sur ce point!

— Enfin, qu'importe! reprit la duchesse, car vous des digressions qui nous entraînent bien loin du sujet de votre visite et je n'ai plus qu'un moment à vous donner, étant très occupée aujourd'hui par des comptes à régler. Revenons-y, voulez-vous? et dites-moi bien le motif qui vous amène, que j'y réponde.

— Une pâleur mortelle envahit le front de Georges, mais la résolution ne l'abandonna pas.

— Je suis venu, duchesse, commença-t-il.

— Mais elle, l'interrompant:

— Vous êtes venu me demander la main de Régine?

Une discussion intéressante a suivi, dans laquelle les diverses solutions: université fédérale, école fédérale de droit, deux facultés fédérales de droit, subventions aux facultés cantonales, ont été tour à tour soutenues par MM. Heuberger, d'Arar; Morel, juge fédéral; Heusler, de Bâle; de Seigneux, de Genève; Simon Kaiser, de Soleure; Stos, de Berne; Soldan, juge fédéral.

L'assemblée appelée à se prononcer entre les conclusions des deux rapports, c'est-à-dire entre l'école fédérale de droit ou des subventions aux facultés cantonales, accepte ces dernières par 48 voix contre 28.

Malgré le temps couvert et la fraîcheur de la température, la Société ne renonce pas à son programme et elle s'en va prendre le bateau la France dans les salons duquel un déjeuner lui est servi.

Le bateau fait le tour du petit lac, puis aborde à Coligny où M. Ador et son aimable famille reçoivent les juristes dans leur belle campagne avec une grâce charmante et une cordialité parfaite dont M. Roguin les a remerciés en termes chaleureux.

NOUVELLES POLITIQUES

— Le chapitre de l'ordre des Dominicains, réuni à Lyon, a élu pour maître général de l'ordre le T. R. P. André Frühwirth, provincial d'Autriche.

— L'empereur d'Autriche-Hongrie est attendu à Prague, où il vient honorer d'une visite l'exposition nationale tchèque.

— La première conséquence politique de ce voyage, c'est l'armistice dans la querelle des nationalités. Allemands et Tchèques oublient leurs discussions pour se songer qu'aux fêtes et aux démonstrations de loyalisme à la personne de l'empereur.

— Il y aura, entre autres fêtes, deux spectacles de gala: l'un au théâtre tchèque, l'autre au nouveau théâtre allemand. Les députations provinciales et les délégations municipales assisteront à l'un ou à l'autre de ces spectacles, selon leur nationalité.

— On dit que le général Baldissera, ancien commandant des troupes italiennes d'Afrique, sera mis en disponibilité.

— Une dépêche de Constantinople au Standard dit que la situation empire dans l'Yemen. Le bruit court que les insurgés ont pris Sana, capitale de la province.

— On annonce de Londres, sous réserves, que les Kurdes de l'un des districts de l'Arménie ont commencé le massacre général des chrétiens.

— Le député radical anglais M. Labouchère, interviewé par le New-York Herald, a déclaré que les libéraux auront à la prochaine Chambre une majorité d'une soixantaine de voix.

Le 20 septembre à Rome.

La manifestation commémorative de l'entrée des troupes italiennes n'a pas eu, cet après-midi, tout l'éclat qu'on en attendait.

Dieu, ajoute le souverain, assiste les persévérants. Par notre dignité, notre vaillance, nous serons toujours prêts à défendre nos droits.

Après avoir lu cette lettre, le syndic s'est exprimé ainsi: — Vingt et un ans se sont écoulés depuis la rédemption de Rome. Personne ne peut nous contester notre droit.

Le député radical Socci a ensuite prononcé un long discours: — Le Pontife, en ces jours, a-t-il dit, réunit dans l'ombre et le silence ses légionnaires, tandis que nous célébrons nos morts au grand jour.

Après avoir lu cette lettre, le syndic s'est exprimé ainsi: — Vingt et un ans se sont écoulés depuis la rédemption de Rome. Personne ne peut nous contester notre droit.

Après avoir lu cette lettre, le syndic s'est exprimé ainsi: — Vingt et un ans se sont écoulés depuis la rédemption de Rome. Personne ne peut nous contester notre droit.

Après avoir lu cette lettre, le syndic s'est exprimé ainsi: — Vingt et un ans se sont écoulés depuis la rédemption de Rome. Personne ne peut nous contester notre droit.

Après avoir lu cette lettre, le syndic s'est exprimé ainsi: — Vingt et un ans se sont écoulés depuis la rédemption de Rome. Personne ne peut nous contester notre droit.

Après avoir lu cette lettre, le syndic s'est exprimé ainsi: — Vingt et un ans se sont écoulés depuis la rédemption de Rome. Personne ne peut nous contester notre droit.

Après avoir lu cette lettre, le syndic s'est exprimé ainsi: — Vingt et un ans se sont écoulés depuis la rédemption de Rome. Personne ne peut nous contester notre droit.

Après avoir lu cette lettre, le syndic s'est exprimé ainsi: — Vingt et un ans se sont écoulés depuis la rédemption de Rome. Personne ne peut nous contester notre droit.

Après avoir lu cette lettre, le syndic s'est exprimé ainsi: — Vingt et un ans se sont écoulés depuis la rédemption de Rome. Personne ne peut nous contester notre droit.

Après avoir lu cette lettre, le syndic s'est exprimé ainsi: — Vingt et un ans se sont écoulés depuis la rédemption de Rome. Personne ne peut nous contester notre droit.

Après avoir lu cette lettre, le syndic s'est exprimé ainsi: — Vingt et un ans se sont écoulés depuis la rédemption de Rome. Personne ne peut nous contester notre droit.

Une intervention en Chine.

Londres, 21 septembre.

Sir James Ferguson a déclaré au chargé d'affaires de Chine, au nom du gouvernement britannique, que les puissances ont décidé de faire une démonstration navale et que le gouvernement du Céleste-Empire doit prendre des mesures immédiates pour châtier les pillards et les assassins, si le veut que contre-ordre soit

donné aux commandants des navires européens chargés de réprimer sans aucun retard les actes de violence ou les tentatives d'actes de violence en Chine.

En même temps, le cabinet de Londres s'est adressé aux grandes puissances pour commencer immédiatement les opérations. L'Angleterre répète qu'elle ne tient absolument pas à avoir le commandement en chef.

Un adoucissement aux passeports.

Strasbourg, 21 septembre. L'officiuse Poste de Strasbourg a reçu de Berlin la dépêche suivante, qui est considérée comme vraie:

Le statthalter d'Alsace-Lorraine et M. de Koller, sous-secrétaire d'Etat, ont conféré à différentes reprises avec M. de Caprivi au sujet de la question du passeport.

Les modifications projetées pour faciliter les relations entre les deux pays consistent dans le contrôle des étrangers, qui ne se fera plus à la frontière, mais dans le pays même; la police locale sera chargée de la surveillance des étrangers.

Les prescriptions relatives aux déclarations de séjour, etc., seront très probablement complétées. Il ne s'agit donc pas tant de supprimer la mesure du passeport que de trouver, en se basant sur les expériences faites, le moyen de concilier les intérêts de l'empire avec les intérêts des familles et ceux du commerce d'Alsace-Lorraine.

Le passeport ne sera plus exigé de facto de la grande masse des voyageurs, notamment en ce qui concerne le passage par l'Alsace-Lorraine, la visite faite à des familles et les voyages pour affaires.

Les radicaux serbes.

Belgrade, 21 septembre.

C'est aujourd'hui que le congrès du parti radical se réunit à Zaitchar, qui fut le théâtre du soulèvement organisé en 1883, tandis que le roi Milan suivait à Hombourg les manœuvres de l'armée allemande.

Le rapport du comité central proposera qu'un monument commémoratif soit élevé sur l'emplacement où reposent les suppliciés. «Mais, ajoute ce rapport, la véritable manière d'honorer ces victimes, c'est de persévérer dans l'œuvre commencée et de contribuer à la grandeur et à la prospérité de la patrie serbe.»

Dans le rapport, l'idée de la «grande Serbie» est nettement formulée; «car, tout en entretenant de bons rapports avec les puissances voisines, il ne faut pas oublier qu'en dehors des limites du royaume existent des millions de Serbes. Au milieu des souvenirs de la grandeur de la patrie commune, le passé et l'avenir rendent tous les Serbes solidaires.»

Le suicide de Balmaceda.

New-York, 20 septembre.

Balmaceda était parti de Santiago le 29 août, espérant pouvoir quitter le Chili, mais tous les moyens de fuite se trouvant coupés, il retourna à Santiago le 2 septembre. Il se rendit à la Légation argentine, où il resta caché.

Avant-hier, Balmaceda se retira vers minuit. Vers huit heures du matin, une détonation provenant de sa chambre fut entendue. La porte fut forcée.

Balmaceda gisait inanimé sur le lit, la tempe ouverte. Il tenait de la main droite un revolver.

M. Uriburu informa immédiatement la Junte qui nomma une commission. Celle-ci alla à la légation constater la mort de l'ex-président et dressa sur les lieux mêmes un procès-verbal.

Balmaceda a laissé pour sa mère une lettre dans laquelle il dit: — J'ai agi, pendant ces huit derniers mois, avec la conviction que j'avais raison.

Il n'y avait personne dans l'armée à qui je pusse me fier. Les généraux m'ont trahi. Si mes ordres avaient été exécutés, nous aurions remporté la victoire à Concon.

«Mes ennemis disent que j'étais cruel: mais les circonstances m'ont forcé à sanctionner certains actes. D'ailleurs, bien des mauvaises actions attribuées à mes ordres et dont je n'avais connaissance qu'après leur exécution, ont été commises.»

«J'ai agi, pendant ces huit derniers mois, avec la conviction que j'avais raison. Il n'y avait personne dans l'armée à qui je pusse me fier. Les généraux m'ont trahi. Si mes ordres avaient été exécutés, nous aurions remporté la victoire à Concon.»

«J'ai agi, pendant ces huit derniers mois, avec la conviction que j'avais raison. Il n'y avait personne dans l'armée à qui je pusse me fier. Les généraux m'ont trahi. Si mes ordres avaient été exécutés, nous aurions remporté la victoire à Concon.»

«J'ai agi, pendant ces huit derniers mois, avec la conviction que j'avais raison. Il n'y avait personne dans l'armée à qui je pusse me fier. Les généraux m'ont trahi. Si mes ordres avaient été exécutés, nous aurions remporté la victoire à Concon.»

«J'ai agi, pendant ces huit derniers mois, avec la conviction que j'avais raison. Il n'y avait personne dans l'armée à qui je pusse me fier. Les généraux m'ont trahi. Si mes ordres avaient été exécutés, nous aurions remporté la victoire à Concon.»

«J'ai agi, pendant ces huit derniers mois, avec la conviction que j'avais raison. Il n'y avait personne dans l'armée à qui je pusse me fier. Les généraux m'ont trahi. Si mes ordres avaient été exécutés, nous aurions remporté la victoire à Concon.»

«J'ai agi, pendant ces huit derniers mois, avec la conviction que j'avais raison. Il n'y avait personne dans l'armée à qui je pusse me fier. Les généraux m'ont trahi. Si mes ordres avaient été exécutés, nous aurions remporté la victoire à Concon.»

«J'ai agi, pendant ces huit derniers mois, avec la conviction que j'avais raison. Il n'y avait personne dans l'armée à qui je pusse me fier. Les généraux m'ont trahi. Si mes ordres avaient été exécutés, nous aurions remporté la victoire à Concon.»

«J'ai agi, pendant ces huit derniers mois, avec la conviction que j'avais raison. Il n'y avait personne dans l'armée à qui je pusse me fier. Les généraux m'ont trahi. Si mes ordres avaient été exécutés, nous aurions remporté la victoire à Concon.»

«J'ai agi, pendant ces huit derniers mois, avec la conviction que j'avais raison. Il n'y avait personne dans l'armée à qui je pusse me fier. Les généraux m'ont trahi. Si mes ordres avaient été exécutés, nous aurions remporté la victoire à Concon.»

«J'ai agi, pendant ces huit derniers mois, avec la conviction que j'avais raison. Il n'y avait personne dans l'armée à qui je pusse me fier. Les généraux m'ont trahi. Si mes ordres avaient été exécutés, nous aurions remporté la victoire à Concon.»

Aux arènes d'Al Prado.

Marseille, 20 septembre.

Depuis quelques jours des affiches grandioses annonçaient au public des aficionados la venue de Frasuelo, un des plus fameux toréadors de l'Espagne.

sonnels et il mit à exécution ses projets de suicide. José-Manuel Balmaceda appartenait à une famille très considérée et très riche du Chili.

Le mort de Balmaceda a causé une grande joie parmi le peuple. On regrette toutefois qu'en se donnant la mort il ait échappé au châtiment que lui réservaient ses concitoyens.

Le New-York Herald reçoit de Valparaiso la dépêche suivante: — La mort de Balmaceda a causé une grande joie parmi le peuple.

On croit que la mort de Balmaceda hâtera beaucoup le rétablissement de la paix.

— A la Comédie française, on célébrera par une représentation extraordinaire le centième anniversaire de la naissance de Schib, qui tombe le 24 décembre de cette année.

— La fameuse liqueur de Koch va recevoir une nouvelle application. Elle permet, paraît-il, de diagnostiquer la tuberculose chez les bêtes à cornes.

— Le procès de St-Mandé. Paris, 21 septembre. Aujourd'hui, à la 9^e chambre correctionnelle, comparait M. Deguerois, sous-chef de gare à Vincennes.

Le disque rouge défendant l'entrée de la gare de St-Mandé et protégeant le train 116 en arrêt dans cette gare, avait-il été mis? Les employés de la gare de St-Mandé l'affirment; le mécanicien et le charbonnier du train venant de Vincennes le nient.

Le mécanicien du train 116 D, pour se conformer aux règlements, aurait dû surveiller des yeux très attentivement la voie. Il aurait facilement aperçu, à une distance de 250 mètres, les feux rouges du train 116.

En ce qui concerne M. Deguerois, sous-chef de gare de Vincennes, les témoins affirment que la gare de Vincennes était prévue par les signaux que la gare de Saint-Mandé était fermée.

Le mécanicien Caron, en habit de ville, est au banc des prévenus en détention. C'est un homme de vingt-neuf ans.

M. Deguerois est âgé de trente-huit ans, il a été militaire, est marié. En 1881, il était entré comme homme d'équipe au chemin de fer; depuis 1886, il était sous-chef de gare.

Il passait pour un employé modèle. Sa probité avait été constatée par la trouvaille qu'il avait faite de plusieurs porte-monnaies perdus sur le quai de la gare et qu'il avait rendus.

Le mécanicien Caron, en habit de ville, est au banc des prévenus en détention. C'est un homme de vingt-neuf ans.

M. Deguerois est âgé de trente-huit ans, il a été militaire, est marié. En 1881, il était entré comme homme d'équipe au chemin de fer; depuis 1886, il était sous-chef de gare.

Il passait pour un employé modèle. Sa probité avait été constatée par la trouvaille qu'il avait faite de plusieurs porte-monnaies perdus sur le quai de la gare et qu'il avait rendus.

Le mécanicien Caron, en habit de ville, est au banc des prévenus en détention. C'est un homme de vingt-neuf ans.

M. Deguerois est âgé de trente-huit ans, il a été militaire, est marié. En 1881, il était entré comme homme d'équipe au chemin de fer; depuis 1886, il était sous-chef de gare.

Il passait pour un employé modèle. Sa probité avait été constatée par la trouvaille qu'il avait faite de plusieurs porte-monnaies perdus sur le quai de la gare et qu'il avait rendus.

Le mécanicien Caron, en habit de ville, est au banc des prévenus en détention. C'est un homme de vingt-neuf ans.

M. Deguerois est âgé de trente-huit ans, il a été militaire, est marié. En 1881, il était entré comme homme d'équipe au chemin de fer; depuis 1886, il était sous-chef de gare.

Il passait pour un employé modèle. Sa probité avait été constatée par la trouvaille qu'il avait faite de plusieurs porte-monnaies perdus sur le quai de la gare et qu'il avait rendus.

Le mécanicien Caron, en habit de ville, est au banc des prévenus en détention. C'est un homme de vingt-neuf ans.

M. Deguerois est âgé de trente-huit ans, il a été militaire, est marié. En 1881, il était entré comme homme d'équipe au chemin de fer; depuis 1886, il était sous-chef de gare.

Il passait pour un employé modèle. Sa probité avait été constatée par la trouvaille qu'il avait faite de plusieurs porte-monnaies perdus sur le quai de la gare et qu'il avait rendus.

Le mécanicien Caron, en habit de ville, est au banc des prévenus en détention. C'est un homme de vingt-neuf ans.

M. Deguerois est âgé de trente-huit ans, il a été militaire, est marié. En 1881, il était entré comme homme d'équipe au chemin de fer; depuis 1886, il était sous-chef de gare.

Il passait pour un employé modèle. Sa probité avait été constatée par la trouvaille qu'il avait faite de plusieurs porte-monnaies perdus sur le quai de la gare et qu'il avait rendus.

Le mécanicien Caron, en habit de ville, est au banc des prévenus en détention. C'est un homme de vingt-neuf ans.

M. Deguerois est âgé de trente-huit ans, il a été militaire, est marié. En 1881, il était entré comme homme d'équipe au chemin de fer; depuis 1886, il était sous-chef de gare.

Littéralement ahuri, le taureau restait cloué à sa place, mais bientôt il s'élança sur la bande des imprudents en renversant quelques-uns, mettant les autres...

Un en d'épouvante s'éleva de toutes parts et on crut que c'en était fait du jeune homme. Quelques dames s'évanouirent. Mais lui ne perdit pas la tête!

Enfin la piste fut évacuée et le cinquième taureau fit son entrée. Toujours le même picador inexpérimenté!

Les spectateurs avaient payé pour voir Frascelo; ils gémirent en le voyant torse nu et se débattant dans le sable...

On lança alors quelques chaises dans la piste et le dernier taureau, une magnifique bête, fougreuse et pleine d'énergie...

L'acharnement fut alors à son comble. On se prit aux barrières intérieures de l'arène, dont la plus grande partie fut renversée.

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

L'agriculture du canton de Vaud, pour les préparations de M. le professeur-docteur H. Blanc sur le développement graduel de la truite de sa fécondation.

Diplôme de première classe: Le département de l'agriculture du canton de Vaud, pour des engins nouveaux, destinés au transport des allevins de truites.

Diplôme de deuxième classe: M. W. Blanchet, Vevey, pour divers engins servant à la ligne trainant.

Diplôme de première classe: Le département de l'agriculture du canton de Vaud pour les plans, projets et photographies de quatre échelles à poissons, construites ou à construire sur l'Orbe et sur la Venoge.

Mises de vins. — L'Etat a fait vendre hier, à Aigle et à Villeneuve, les vins de 1890 des hospices cantonaux. Voici le résultat de la mise:

Aigle, vase n° 2, 6000 litres, M. Zwahlen, Aigle, 97 1/2 cent, le litre; vase n° 4, 3900 litres, MM. Monnet & fils, Lausanne, 1 fr. 01; vase n° 5, 2700 litres, MM. Cécoud, frères, Lausanne, 1 fr. 06.

Villeneuve, vase n° 2, 7750 litres, MM. Monnet & fils, Lausanne, 1 fr. 09 le litre; vase n° 3, 7850 litres, M. Bise, café Vaudois, Lausanne, 1 fr. 24; vase n° 14, 3200 litres, M. Chessex, hôtel Gare, Montreux, 1 fr. 01; vase n° 15, 3500 litres, MM. Monnet & fils, Lausanne, 1 fr. 09.

Vevey-Bulle-Thoune. La commission du Grand Conseil chargée d'examiner les propositions du Conseil d'Etat relatives à la subvention de la ligne ferrée Vevey-Thoune, a procédé à l'examen du tracé.

Accompagné de la commission de la ligne, du chef du département des travaux publics et de plusieurs ingénieurs, la commission s'est rendue à Thoune. Elle a couché jeudi à Zweisimmen, vendredi à Bulle, et est revenue samedi à Vevey, où la municipalité lui a offert un dîner à l'hôtel des Trois-Couronnes.

La commission a été partout très cordialement reçue. Les deux premiers articles du projet de décret sur lequel le Grand Conseil aura à délibérer dans sa prochaine session sont ainsi conçus:

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

« L'Etat de Vaud participera à la construction des deux sections du chemin de fer régional à voie étroite dont suit la désignation: »

Le boucher partit alors pour Pompaples pour y procéder à l'abatage d'une génisse malade; celle-ci avait brouté dans un pâturage infecté, et, en l'ouvrant, le boucher constata que la rate était émise et noire.

Le vétérinaire fut appelé, reconnut sans peine la maladie connue sous le nom de charbon-sang de rate, et ordonna l'enfouissement immédiat de la bête entière.

Mais avant l'arrivée du vétérinaire, le boucher était reparti pour Ferreyres et, séance tenante (et non le lendemain, comme le dit la Feuille d'avis), il avait dépecé la vache abattue quelques heures auparavant.

Il s'était servi pour cette opération, — ignorant qu'il venait d'avoir affaire à une génisse charbonneuse — des mêmes outils qu'il avait employés à Pompaples.

La viande aurait été ainsi infectée par un concours de circonstances dû au hasard seul et dont personne ne pourrait être rendu responsable.

Nous donnons cette explication pour ce qu'elle vaut et sans avoir la prétention de la discuter scientifiquement. Elle soulève des questions fort intéressantes.

Le charbon-sang de rate se transmet à l'homme et aux animaux vivants avec la plus grande facilité, on le sait; il suffit qu'un bacille soit introduit dans le sang pour donner lieu à une infection très rapide.

Mais est-il admissible que le même phénomène se produise sur de la viande morte, froide et exsangue? A-t-on déjà observé des cas pareils? Nous l'ignorons.

Quoi qu'il en soit, si les empoisonnements de La Sarraz sont dus à une infection charbonneuse, il serait urgent de prendre des mesures énergiques pour désinfecter les fosses d'aisances et les égouts, et pour empêcher que les déjections se répandent sur les prairies voisines. Si non, gare le bétail, l'an prochain!

L'exposition horticoles de Montreux. Demain, mercredi, à 8 heures du matin, l'Exposition horticoles de Montreux ouvrira ses portes.

Aujourd'hui, jusqu'à 9 heures, les exposants ont pu mettre la dernière main à leurs installations, puis ils ont laissé le champ libre au jury. Ce soir, les opérations terminées, la Société vaudoise d'horticulture offrira aux experts un dîner au Kursaal. Dès le lendemain matin, les noms des exposants pourront être affichés, avec les récompenses qu'ils auront obtenues, et rien ne s'opposera plus à ce que le public pénètre dans l'enceinte.

Il ne manquera pas d'y venir, et très nombreux, car — on peut le proclamer d'avance — l'exposition sera un très grand succès... pour peu que le beau temps lui soit propice.

L'emplacement est vaste, et dans une admirable situation. C'est un grand rectangle absorbant la place de la Rouvenaz presque toute entière. L'un des petits côtés, à l'orient, est fermé par le Marché couvert que Montreux doit à la munificence de feu M. Nestlé; au sud, est le lac; au nord, la route; à l'occident, l'entrée, à cinquante pas du débarcadère des bateaux à vapeur.

Grâce à l'activité fébrile avec laquelle on y a travaillé ces derniers jours, le Marché couvert est terminé, ou à très peu de chose près. Son élégante charpente métallique est entièrement lambrissée; on pose les dernières ardoises de la toiture; le vitrage et les persiennes qui ferment le local partiellement, dans le haut, sont en place ou vont l'être aujourd'hui. Dans son ensemble, la construction est très réussie; elle donne à la fois l'impression de la solidité et de la légèreté, et elle paraît très bien appropriée à sa destination.

Pour le moment, le marché est coupé en trois parties inégales: au sud, du côté du lac, la cantine, très bien installée et très bien desservie par MM. Rodieux et Perret; au centre, les plantes de serre, arrangées en beaux massifs avec de jolies statuettes blanches; à l'autre extrémité, des éventaires pour les fleurs coupées, les bouquets et les fruits.

Devant la façade principale du bâtiment, se dresse un joli kiosque à musique, entouré de plantes à feuillage bigarré. On y entendra tous les jours et tous les soirs l'excellente chapelle qui a en un si vil succès au tir cantonal de Morges, et qui est du reste une habituée fidèle des expositions vaudoises d'horticulture: elle était à Morges en 1882 et à Vevey en 1884.

La fameuse fontaine lumineuse, qui sera un des grands attraits de l'exposition, occupe la place d'honneur, au centre du rectangle. Elle se compose d'un grand bassin, gardé par quatre griffons, et d'une vasque surélevée soutenue par des dauphins. L'ensemble est très élégant. La nuit, quand des jets d'eau multicolores jaillissent du bassin, c'est, dit-on, féerique. Nous verrons demain soir!

Toujours dans le grand axe du rectangle et près de la porte d'entrée se trouve la grotte, mystérieuse et vaste, avec de l'eau, des plantes aquatiques, des salicettes et des canards; le tout non pas à l'instar de Montbenon, comme on l'a méchamment prétendu, mais beaucoup mieux.

Au-dessus de la grotte, un belvédère, qu'on gagne par de petits sentiers serpentant parmi les arbustes, permet d'admirer l'ensemble de l'exposition. Le coup d'oeil est ravissant. Le parterre, très gracieusement dessiné, est semé de massifs de fleurs éblouissantes. Voici, au premier plan, de splendides bégonias bulbeux avec des fleurs grandes comme la main, simples et doubles, rouges, roses, jaunes ou blanches, — la gloire de l'exposition, incontestablement; — puis des bouvardias odorants, de magnifiques géraniums, des collins multicolores, des cannas, des dahlias, des girofées, des cyclamens, tout ce qu'on peut obtenir, à cette saison, en pleine terre ou en

couches. Les collections sont variées et très riches; on passerait des heures à les examiner en détail.

Des avants disposés sur le côté nord du rectangle abritent les instruments et les outils de l'horticulture, les fournitures diverses, et plus loin de très intéressantes collections de légumes.

La lumière est très abondamment répandue dans l'exposition. Quatre grandes lampes électriques à arc éclairent le parterre. Des statues portant des lampes Edison sont disséminées çà et là dans les massifs. La cantine, le compartiment des plantes de serre ont un éclairage très brillant. On pourra s'y promener la nuit comme en plein jour.

Ajoutez à cela le décor incomparable du lac et des montagnes et vous aurez une idée des splendeurs de l'exposition horticoles de Montreux. Tout le monde voudra la voir.

Montreux. — Sur la plainte portée par le commissaire de police de Montreux et par M. Chessex, propriétaire de l'Hôtel de la Gare, et ensuite de l'enquête faite par le juge de paix, Mme Burke a été renvoyée devant le tribunal de police de Vevey, pour violation de domicile, injures et voies de fait sur la personne d'agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions.

Vevey. — Le cercle du Léman a désigné, dans une assemblée générale, la question de l'établissement d'un casino dans les beaux jardins que le Cercle possède au bord du lac. Après une longue discussion l'affaire a été renvoyée à une commission de sept membres pour une étude complète.

Bex. — L'ascension de la Tête-à-Gros-Jean, par le pas de la Cavagne et retour par le Creux de Tête-à-Pegnat, a été faite dimanche par une demoiselle accompagnée du guide Félix Fontana, d'Anzeindaz. C'est la seconde ascension connue à ce jour.

La vente en faveur de l'Infirmerie de la Grand Fontaine a produit net 2,438 fr.

Nyon. — Une vente faite à Nyon en faveur de l'Ecole enfantine des filles a produit environ 1200 fr., frais déduits.

St-Prex. — Un pêcheur de St-Prex a pris, il y a quelques jours, à l'hameçon une anguille mesurant un mètre de longueur et pesant 2 kg.

La femelle seule remonte temporairement de la mer dans les lacs d'eau douce; on doit donc admettre que cette anguille aurait franchi la perle du Rhône sous Bellegarde, ce qui est peu probable, ou qu'elle aurait été introduite dans notre lac par un amateur il y a un ou deux ans au plus.

Morges. — Nous avons indiqué hier le résultat financier du tir cantonal de Morges. En présence de ce beau résultat, dit certainement à l'activité et au dévouement du comité, celui-ci a décidé de s'offrir un modeste banquet, qui aura lieu au Casino de Morges samedi prochain, à 7 heures du soir. On y verra les personnes qui ont prêté gracieusement leur concours pour l'organisation de la fête.

Si le résultat du tir a été favorable aux entrepreneurs, il l'a été également pour la Société cantonale des carabiniers, qui encaisse un bénéfice net de 8660 francs, après déduction de sa dépense pour dons d'honneur et autres frais.

LAUSANNE

Banque cantonale. — La Banque cantonale vaudoise a élevé à 4 % le taux d'escompte du papier commercial.

A propos de théâtre. — On nous écrit: « Il vient de se fonder à la Chaux-de-Fonds une nouvelle association qui réunit déjà de nombreux adhérents: c'est la Société de la subvention théâtrale. Elle s'est donné pour but: »

1° d'augmenter, dans la mesure de ses ressources, la subvention aux directeurs permanents, de façon à pouvoir réclamer des saisons de plus en plus artistiques; — 2° de contribuer au développement du goût du théâtre et à l'amélioration de la scène; — 3° d'intervenir auprès du comité du Casino et des autorités locales au nom des habitués et des amateurs du théâtre.

Ses ressources se composent: des cotisations de ses membres, fixées au chiffre minimum de 50 centimes par mois; des dons qui lui seront faits; du produit des concerts, soirées, tombolas, etc., qu'elle pourrait organiser.

Les sociétés ont voix consultative pour les débuts des premiers artistes. N'y aurait-il pas opportunité à organiser à Lausanne quelque chose de pareil? »

Chronique des beaux-arts.

Fussli et Becklin.

Zurich, 19 septembre.

Le Künstlergut a tout récemment l'ouvert ses portes pour une exposition d'œuvres toutes fraîches, d'artistes habitant notre ville: quelques animaux de Koller, des portraits par Mlle Bion; mais l'attraction de l'exposition c'est un Becklin et deux Fussli.

Ce dernier est connu depuis nombre d'années comme portraitiste; ses tableaux du Künstlergut

CONFÉDÉRATION SUISSE

TESSIN. — Le Grand Conseil sera convoqué pour le 12 octobre pour discuter le projet de tramways électriques subventionnés par l'Etat et la nouvelle loi hydropénaire.

Les dernières nouvelles sur l'état de santé du sculpteur Vela sont plus rassurantes. Elles étoient pour le moment la crainte d'un dénouement fatal et permettent d'espérer un rétablissement.

NEUCHÂTEL. — S. A. R. le comte de Flandres, frère du roi des Belges, est arrivé dimanche après-midi à l'hôtel Bellevue, accompagné de la comtesse de Flandres, du prince Albert et de la princesse Henriette et d'une suite de dix personnes.

Le comte est reparti hier pour Paris; la comtesse et ses enfants ont pris la route de Bâle.

CANTON DE VAUD

Tribunal cantonal. — Le Tribunal cantonal a nommé ce matin assesseur de la justice de paix du cercle de Rougemont, M. Pierre Jaquillard, assesseur-suppléant, à Rougemont.

Pisciculture. — Voici quelques-unes des récompenses décernées à l'Exposition de pisciculture de Bâle:

Diplôme de première classe: M. Herm. van Goll, Lausanne, pour sa magnifique collection de dessins de corriges des lacs de la Suisse occidentale.

Mention honorable: M. Chantmontet, Vallorbes, pour le plan de son établissement de pisciculture.

Diplôme de première classe: Le département de

L'empoisonnement de La Sarraz.

La viande empoisonnée de Ferreyres a donné lieu à un second décès: dans la nuit de samedi à dimanche, un homme âgé de soixante ans est mort à La Sarraz.

La plupart des personnes atteintes sont en convalescence; quelques-unes cependant ont grand peine à se remettre, et deux ou trois, dit-on, sont encore en danger de mort.

On croit avoir découvert, aujourd'hui, la cause de ces graves accidents: la viande de Ferreyres aurait été contaminée par les instruments d'un boucher qui venait d'abattre, à Pompaples, une génisse charbonneuse.

Voici, d'après la Feuille d'avis, comment les choses se seraient passées: Un paysan de Ferreyres avait une vache malade; elle était, paraît-il, hydrogique et portait un veau de 8 mois. Cette bête était soignée par M. Cottier, vétérinaire à Cossonay.

Lundi 7 septembre, voyant que la vache n'allait pas mieux, M. Cottier dit au propriétaire de l'animal: « Attendez encore jusqu'à demain; si cela ne va pas mieux, je vous dirai d'abattre la vache et d'en débiter la viande afin que tout ne soit pas perdu. »

Le lendemain, mardi 8 septembre, voyant que la vache allait plus mal, le fermier fit appeler un boucher de La Sarraz, qui abattit la bête à 1 heure de l'après-midi.

Sur ces entrefaites arriva le vétérinaire, qui assista à l'opération. La vache était bien réellement hydrogique, et, sur l'ordre de M. Cottier, on enfouit en terre tous les viscères. Mais comme la viande paraissait superbe, rouge, ferme, saine, le vétérinaire crut pouvoir en autoriser la vente. C'est ce qu'il fit dire à l'inspecteur du bétail, lequel donna naturellement un certificat sur le témoignage d'un homme aussi compétent que M. Cottier.

Il était alors 3 heures. La vache resta suspendue, privée de ses viscères, mais non encore dépecée.

Observations météorologiques

DE LA STATION CENTRALE D'ESSAIS VITICOLES Champ-de-Vin: A 7 h. m., 1 h. et 9 h. s. — Alt. 555 m.; Long.: 6°58'6"; Lat.: 46°31'. — Barom.: 713; Therm.: 9°6; Haut. d'eau: 1°03.

Septembre moyenne: Baromètre 714. Thermomètre 14°5. Pluie 106 mm.

Septembre 16 17 18 19 20 21 22

BAROMÈTRE réduit à 0°.

Thermomètre

Pluie

Soleil

Vent

Situation générale.

Forté dépression sur Mer du Nord. — Temps probable: nuageux, frais, quelque pluie.

Bourse de Paris du 21 septembre 1891.

Cours de clôture (Terme).

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes 3% Français, 3% Amortiss., 4 1/2% Franc., etc.

Bourse de Lausanne du 22 septembre 1891.

Actions Banque canton., vaudoise. Caisse hypothécaire, Banque d'escompte, Société La Suisse, Gaz de Lausanne jouissance, Comp. de navigation libérées, Société immob. lausannoise, Obligat. Confédération 3 1/2 1887, Canton de Vaud 3 1/2, Ville de Lausanne 4%, Suisse-Suisse 1886-61, Suisse-Occid. nouvelles, Emprunt de la Broye, Caisse hyp. vand. 3 1/2 %.

On a payé: Actions Caisse hypothécaire vaudoise 602.50, Obligations de la Broye 506.50; Méridionales d'Italie 301.

Banque cantonale vaudoise: escompte du papier épimétrical bancale 4 %.

Bourse de Genève (Service téléphonique).

21 Sept. 22 Sept. Clôture. Clôture.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes 3 1/2% Fédéral 1887, 3% Fédéral 1890, 5% Italien, Actions Jura-Simplon ordinaires, etc.

Changes du 22 septembre 1891.

Table with 2 columns: Location and Exchange Rate. Includes France, Italie, Londres, Amsterdam, Allemagne, Vienne.

donnent une idée de plus en plus haute de son talent.

L'un est un portrait d'homme, bien moderne, grandeur de nature: il se dessine debout contre les pierres sombres de quelque portail, avec un lointain de plaine faiblement éclairé; toute la lumière de la toile se concentre sur cette fine figure, encore jeune, à la physionomie méditative, aux longues moustaches blondes. Je n'ai jamais vu ni le peintre, ni son modèle, mais ce tableau est exquis, et, l'on souhaite, en le voyant, d'avoir eu en son temps un peintre comme Fussli pour faire passer votre figure à la postérité.

Dans l'autre œuvre du même peintre, l'artiste avait bien d'autres difficultés à vaincre: toute une famille devrait être représentée sur la même toile: un père, une mère, quatre enfants entre 24 et 40 ans. Eh bien! leur souhait est réalisé, sous une forme gracieuse et qui semble toute naturelle. On les voit comme par une grande baie, dans un salon où ils font de la musique, ils sont aussi de grandeur naturelle, vus jusqu'aux genoux; une draperie rosâtre, très douce; une tenture genre verdure aux tons atténués, un piano posé de guingois vu de profil; voilà pour les accessoires. Le père est debout, un peu en arrière. La mère, assise près de lui, se penche comme pour faire encore quelques recommandations; deux garçons munis d'un violon et d'un violoncelle ont leurs costumes modernes un peu dissimulés par l'élégante personnalité de la fille aînée, une sémillante brune en robe de velours vert qui, assise au piano, se retourne soudain pour parler avec animation à sa mère, elle fait face au spectateur. Près d'elle, en arrière, sa sœur cadette, une blonde, est debout. Je ne connais point cette famille de Suisses établie à Milan, laquelle est venue se faire peindre à Zurich; mais chacun s'exalte sur l'excellence de cette œuvre, très agréable à voir même pour ceux qui ne les connaissent pas; à qui ce que ce doit être pour leurs amis? Je n'ai jamais vu un aussi grand tableau de famille faire l'impression d'une œuvre d'art.

Le tableau de Becklin, la Liberté, est original, comme tous ceux de ce maître. Avez-vous vu par hasard une étincelante chaîne de glaciers s'élevant sur un ciel d'un éclat incomparable, avec le brouillard qui tourbillonne sur les plaines et les vallons, ne laissant au soleil que les cimes neigeuses sur l'azur? C'est le pays de la liberté de Becklin. Au beau milieu de ce brouillard floconnant, un rocher émerge, et la Liberté s'y assied à demi. C'est une femme, naturellement, drapée dans une admirable draperie rouge; sur ses cheveux sombres est posé le bonnet phrygien. Elle est forte, un peu grassouillette même, cette Liberté. Sa figure, point idéale, a je ne sais quoi de rude qui fait pousser à Barjère. De la main gauche elle tient une palme. Sur son bras droit étendu est perché un aigle énorme; elle n'a pas l'air de souffrir, ni du poids, ni des serres de l'oiseau. D'étonnantes fleurs bleues qu'on ne vit jamais croître sur le rocher, et c'est tout.

Bien étrange cette toile, fortement colorée, qui s'impose peu à peu à l'imagination.

L'exposition est ouverte encore

DOCTEUR ROUX
de retour. 5030
Lundi, mercredi, vendredi, à 1 h.

D^r WIDMER
DE RETOUR
Caroline 3, Lausanne.
Spécialité: Traitement des affections nerveuses et des maladies de l'estomac. 4330
Consultations tous les jours de 11/2 à 3 heures, excepté le dimanche.

Le Dr EPERON
[5084] est de retour. — Consultations à Lausanne, tous les jours de 11/2 à 4 h. — A Vevey, le samedi de 9 h. à midi (Hôtel des Trois Rois). — A Yverdon, le mardi de 9 h. à midi (40, rue du Lac). — Consultations gratuites, lundi, mercredi, vendredi, à 5 h., au Dispensaire Central, place Pépinière.

Foires d'Ollon.
La Municipalité d'Ollon porte à la connaissance du public qu'ensuite d'autorisation du Département, il a été créé 2 nouvelles foires à Ollon; la première aura lieu le 9 OCTOBRE PROCHAIN, et la seconde le troisième vendredi du mois de mars 1892.
Ollon, le 8 septembre 1891.
4875 Greffe Municipal.

Société de l'Orchestre de la Ville ET DE BEAU-RIVAGE
CASINO - THÉÂTRE DE LAUSANNE
(Grande salle de spectacles.)
Vendredi 25 septembre 1891 à 8 h. du soir.

GRAND CONCERT
DONNÉ PAR
Mlle Juliette MILLIE
forte chanteuse soprano
du Théâtre de Lyon (1885). — La Haye (1886-87). — Scala de Milan (1887-88). — San Carlo de Lisbonne (1888-89). — Capitole de Toulouse (1889-90). — Concerts classiques de Marseille (1890-91) ayant créé la première en France, le 14 janvier 1885, au Grand Théâtre de Lyon, le rôle de Brunchilde, de l'opéra Sigurd.
ET PAR LA
SOCIÉTÉ DE L'ORCHESTRE
sous la direction de
M. Lionetto BANTI.
L'Orchestre est notablement renforcé d'artistes et d'amateurs.
On peut se procurer des billets chez M. Fottisch, magasin de musique, rue de Bourg 33. 5093

DESSIN & PEINTURE
5076. La rentrée des classes de M. Th. Bischoff aura lieu le mardi 29 septembre.
S'adresser pour les renseignements rue Beau-Séjour 6, de 11 à 2 h., ou par écrit.

CHANT
M. Troyon, professeur de chant
Valentin 2
organise pour le semestre d'hiver des classes spéciales de chant, dont les élèves recevront, outre l'émission et le développement de la voix, un cours gratuit de solfège et de théorie.
Le prospectus est envoyé franco sur demande. 5094

OIGNONS A FLEURS
DE HOLLANDE 5093
Reçu un beau choix d'oignons à fleurs, tels que: jacinthes, tulipes, crocus, etc. — Chez François Pittet, horticulteur, Lausanne.

RAISINS DU VALAIS
en caissettes de 5 k. brut, 4 fr. 40, f. contre remboursement. n°2405
5082 J.-J. Müller, à Sion.

TIREURS!!! Achetez la **Holléine** de Holléine de Broyon, à fr. 2 le flacon. Elle permet de tirer avec la plus grande sûreté, calmant les nerfs et donnant une grande fixité à la vue. Expéd. c. remb. Pharm. St-Martin, Vevey. 1357-2843

Paris 1889 Médaille d'or.
500 francs en or, et la **Crème Grolliez** ne fait pas disparaître toutes les impuretés de la peau, telles que les taches de rousseur, les lentilles, le hâle, les vers, la rougeur du nez etc., et si elle ne conserve pas jusque dans la vieillesse un teint blanc, éblouissant de fraîcheur et de jeunesse. Pas de fard! Prix à Bâle fr. 1.50 dans le reste de la Suisse fr. 2.— Exiger expressément la **Crème Grolliez** primée, car il existe des contrefaçons sans valeur.
«Savon Grolliez», pour compléter la Crème. Prix à Bâle fr. 1.— dans le reste de la Suisse fr. 1.25.
«Hair Milk Grolliez» la meilleure teinture du monde pour les cheveux, exempte de sulfure de plomb. Prix partout fr. 2.50 et fr. 5.—
Dépôt général: A. Bittner, pharmacien à Bâle; en vente en outre dans toute la Suisse, chez les pharmaciens et les coiffeurs.

Prêt
[4788] d'argent sur sign^o à long terme 5 %. Disc. Ec. Comptoir d'avances, 147, rue Folliac, Paris. (Très sérieux, ne pas confondre).

Première maison suisse D'EXPORTATION Centralhof, Zurich

GETTINGER & C^o, ZURICH

= LIQUIDATION COMPLÈTE DE TISSUS =

Afin de vider nos immenses magasins, nous avons baissé extraordinairement les prix de tous nos articles, et nous nous permettons d'en indiquer quelques-uns ci-après:

| | Prix par 1/2 anne. | Par mètre. |
|---|--------------------|------------|
| Melton-Foulé, double largeur, qualité solide | à Fr. 0 39 | Fr. 0 65 |
| Draps anglais | » 0 45 | » 0 75 |
| Carreaux et Noppé-Rayé, double largeur, bonne qualité | » 0 75 | » 1 25 |
| Draps de dames, double largeur, en qualités excellentes | » 0 75 | » 1 25 |
| Foulé, Rayé et Carreaux, double largeur, pure laine | » 0 85 | » 1 45 |
| Lawn-Tennis, Rayé et Carreaux, double largeur, pure laine | » 0 63 | » 1 05 |
| Cachemires, Mérinos et Nouveautés, double largeur, pure laine | » 1 05 | » 1 75 |
| Mousseline-laine, étoffes pour bals et soirées | » 0 27 | » 0 45 |
| Woll-Beige, qualité excellente | » 0 45 | » 0 75 |
| Jupons et étoffes moirées, meilleure qualité | » 0 40 | » 0 65 |
| Flanelle Oxford, en qualité excellente | » 1 75 | » 2 95 |
| Garnitures assorties, en soie, velours et peluche | » 0 26 | » 0 44 |
| Toile de coton, blanche et écru, double largeur | » 0 27 | » 0 45 |
| Foulard alsacien, qualité excellente et impression solide | » 0 33 | » 0 55 |
| Foulard alsacien, prima, qualité excell. et impression solide | » 0 39 | » 0 65 |
| Zéphir, Batiste et Madapolain alsacien, bonne qualité | | |

DEPARTÉMENT SPÉCIAL D'ÉTOFFES POUR MESSIEURS ET GARÇONS:

| | Prix par 1/2 anne. | Par mètre. |
|--|--------------------|------------|
| Bouzhin, Velours et Chevot, environ 140 cm. de largeur, pure laine, prêt à l'usage | à Fr. 1 45 | Fr. 2 45 |
| Kammgarn, Elbeuf et Loden, environ 140 cm. de largeur, pure laine, prêt à l'usage | » 2 95 | » 4 95 |
| Milaine bernois, environ 130 cm., qualité la meilleure | » 2 85 | » 4 75 |

ECHANTILLONS de nos riches collections, en draps pour messieurs et garçons, sont envoyés franco par retour du courrier.
Nous attirons spécialement l'attention des Instituts, Sociétés et Revendeurs sur nos prix modérés.
Prière de bien vouloir se rendre compte des avantages offerts, en demandant les échantillons à

CENTRALHOF GETTINGER & C^o ZURICH
Première maison suisse d'Exportation
P. S. — Envoi à domicile, par retour du courrier, des échantillons de tissus en toutes qualités, pour dames, messieurs et garçons.

ORFEVRERIE CHRISTOFLE
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

COUVERTS CHRISTOFLE ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

DEUX GRANDS PRIX
LA MARQUE DE FABRIQUE

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès:
Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.
Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également: l'unité de qualité, celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans, nous a démontrée nécessaire et suffisante.
La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres. **CHRISTOFLE & C^o.**

COSSONAY. FOIRE D'OCTOBRE
La Municipalité de Cossonay rappelle au public que la prochaine foire aura lieu dans cette ville le **jeudi huit octobre.**
Cossonay, 2 septembre 1891.
4729-01.1346 Greffier municipal.

Société des Tabacs de Portugal.
Les porteurs d'Obligations Portugaises 4 1/2 % garanties par la Société des Tabacs de Portugal sont informés que le paiement du premier coupon échéant le **1^{er} octobre 1891** aura lieu à partir de cette date, à la Caisse de **MM. Ch. Masson & Cie**, à Lausanne, à raison de **11 fr. 25**, sur présentation des titres provisoires français, dûment libérés, qui devront être déposés pour l'estampillage. 5079
Simultanément aura lieu à la même caisse le remboursement à 500 fr. des obligations désignées par le sort au premier tirage auquel il sera procédé à Lisbonne le 23 septembre.
Un avis ultérieur fera connaître l'époque de l'échange des titres provisoires contre les obligations définitives.

INSTITUT BERGWART ZURICH
sous la haute surveillance du gouvernement.
4614. Etudes générales. Cours spécial d'allemand. Langues modernes. Commerce. Préparation soignée et abrégée pour l'entrée à l'école polytechnique et à l'examen de maturité (baccalauréat). Soins domestiques, hygiène et pédagogie, tout particuliers. Situation superbe. Agréable vie de famille. Surveillance paternelle. Internat et externat. Excellentes références à Zurich, en Suisse et à l'étranger. Pour prospectus et plus amples détails, s'adresser à **M. le directeur D^r A. KELLER**, Fluntern-Zurich.

DÉPURATIF GOLLIEZ
OU
Sirop de brôn de noix ferrugineux
préparé par **Fréd. Golliez**, pharmacien à Morat. 16 ans de succès et les cures les plus heureuses autorisent à recommander cet énergique dépuratif pour remplacer avantageusement l'huile de foie de morue dans les cas suivants: **Scrofule, Rachitisme** chez les enfants, **Débilité, Humeurs** et **Vices du Sang, Dartres, Glandes, Eruptions de la peau, Feux** au visage, etc.
Prescrit par de nombreux médecins, ce dépuratif est agréable au goût, se digère facilement sans nausées ni dégoût.
Reconstituant, anti-scrofuleux, anti-rachitique par excellence pour toutes les personnes **débiles, faibles, anémiques.**
Pour éviter les contre-façons, demander expressément le **Dépuratif Golliez**, à la marque des Deux Palmiers.
En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50 celui-ci suffit pour la cure d'un mois. n°162x-6573
Dépôts: Pharmacies Odot, Cadonau, Feyler, Grandjean, Puttin, Pisch, Rehm, à Lausanne, et dans la plupart des pharmacies.

MAISONS
LES BEAUX TERRAINS DU SERVAN
AU BORD DE LA ROUTE D'OUCHY
seront prochainement parcellés et traversés de quatre grandes avenues plantées d'arbres.
Au gré des amateurs, on construira à prix fixe et à des conditions très avantageuses:
Pour placements de fonds, des maisons de rapport à quatre étages, dans la partie supérieure des terrains.
Pour pensionnats, des maisons spécialement distribuées pour cette industrie.
Pour une seule demeure, des jolies villas de 7 à 12 pièces et plus.
Pour deux familles ou pour les personnes qui désirent alléger leur budget par la location d'un étage, des jolies maisons de deux appartements.
Jardins. Vue magnifique. Prohibition d'industries bruyantes ou insalubres, cafés, etc. 2910
Renseignements complets et gratuits auprès de **M. Allamand**, notaire, Bourg 28, et de **M. Regamey**, architecte, Palud 1, Lausanne.

Hôtel-Café-Restaurant des Alpes
Place de la Rouvenaz, Montreux, le plus près du débarcadère.
C. PERRET
Déjeuner à prix fixe depuis midi.
Restauration à toute heure et à la carte.
Vins des meilleurs crus du pays et de l'étranger. 4941

Poudre Andel TRANSMARINE
nouvellement découverte
TUE
les punaises, les puces, les blattes, les felges (mites), les cafards, les mouches, les fourmis, les diptères, les pucerons d'oiseaux, principalement tous les insectes, avec une promptitude et une sûreté presque surabondante, de sorte qu'il n'en reste pas la moindre trace du couvain d'insecte.
Cette poudre, véritable et à bon marché, se vend à **Prague**, chez **J. ANDEL**, droguiste
„13, au chien noir, Hugsasse 13“
A Lausanne: chez **MM. A. & E. Simond** fils, droguerie, 13, rue du Pont 43. A Payerne: chez **M. D. Perrin**, où se trouve le dépôt général pour la Suisse française. n3317x-2322

A VENDRE A VEVEY
[4682] dans l'un des plus charmants quartiers réunissant les avantages de la ville et de la campagne,
une belle propriété
de rapport et d'agrément, comprenant deux maisons d'habitation bien entretenues et indépendantes, avec verger, vigne et jardin ombragé, d'une surface totale de 3,000 mètres. Terrain à bâtir atteignant de 1700 mètres environ ayant dévasture sur deux rues.
S'adresser au **notaire Eugène MONOD**, à Vevey.

MÉDAILLE D'OR
l'Exposition Universelle, Anvers 1885
CHOCOLAT
SUCHARD
NEUCHÂTEL, Suisse.
MÉDAILLE D'OR
Exposition universelle
Paris 1889.

UN MÉNAGE
[5002] sans enfants, le mari cocher expérimenté dans son service, ayant servi dans de grandes maisons, cherche place pour fin octobre. S'adresser à l'agence de publicité **Haenstein & Vogler**, Lausanne, sous Be 10205 L.

SUCHARD
NEUCHÂTEL, Suisse.
MÉDAILLE D'OR
Exposition universelle
Paris 1889.

Swisses à Paris.
4680. Une famille protestante de Paris, 4, rue des Abbesses, offre la pension à des jeunes gens de la Suisse romande désirent la vie de famille et des prix modérés.
S'adr. pour références à **M. le pasteur Cordey**, 50, rue Truffaut.

OIGNONS A FLEURS
Reçu de Hollande un choix magnifique d'oignons à fleurs: jacinthes, tulipes, narcisses, crocus, renoncades, etc.
Chez **Albert PITTE** aîné, horticulteur, Maribray 31, Lausanne.
Envoi franco du catalogue sur demande. 5057

L'ESTAPLETTE
est en vente
A LAUSANNE
Kiosque de St-François.
Kiosque de la Palud.
Kiosque de la Riponne.
Bibliothèque de la Gare.
M. Bassin, mag. de tabac, Grand-Pont.
Mme Ammann, mag. littéraire, r. Haldimand.
M. Krieg, papetier, place Pépinière.
M. Gantz, p. du Tunnel 3.

A AIGLE
Librairie Deladoey.
A ECHELLENS
Librairie F. Despont.
A MORGES
M. Staub-Kuhn.
A MOUDON
Librairie Benoit.
A NYON
M. Gonvers, papetier.
A OUCHY
Kiosque.
A PAYERNE
F. Gachet-Grivaz.
A VEVEY
M. Holl-Broyon, rue de Lausanne.
MM. Leertscher & fils, rue du Lac. 219
Librairie Jacot-Guillarmod.
A YVERDON
Librairie Grandchamp.
Le numéro 5 centimes.

Une famille étrangère habitant Cammes, France, demande pour le 15 octobre, une **femme de chambre** expérimentée et pouvant fournir de bons renseignements, pour le service de table, une partie des appartements et la couture. Catholique de préférence. 22 à 35 ans. Bonne santé indispensable.
Ecrire à **Mme Riddet**, vice-consulat britannique, Cammes, France. 5082

UN JEUNE HOMME
qui vient d'achever son apprentissage de
confiseur
cherche placement dans la Suisse française, où il trouverait l'occasion de se perfectionner. Offres sous les initiales O. W. H. n° 743, à MM. Orell Füssli, annonces, à Winterthur. 5086

Une jeune allemande
[5089] de Francfort sur le Main, demande place de dame de compagnie, bonne ou bien lingère pour hôtel de premier ordre. S'adresser à **Mme Leffler**, rue du Jura 2, Lausanne.

5084. Un anglais, Bachelier ès-lettres de l'Université de Cambridge, cherche une place comme **maître d'anglais** dans une institution ou dans une famille particulière. S'adr. à **M. Williams**, poste restante, Neuveville.

Un commerçant
[5091] capable et fortuné, établi à Genève, se chargerait de représenter une bonne maison de vins vaudois. Adresser offres et conditions à l'agence de publicité **Haenstein & Vogler**, Lausanne, sous P 10408 L.

UNE INSTITUTRICE
[5088] allemande, prot., musulmane, cherche une place au pair. S'adr. à **Haenstein & Vogler**, Lausanne, sous P 10391 L.

AVIS
5092. Un jeune Badois, désirent entrer prochainement en apprentissage dans une maison de la Suisse française faisant le commerce des bois en gros, prie celles qui pourraient le recevoir de faire leurs conditions à son père, M. Rosenfelder, restaurateur, à Peterzell, près Villigen (Bade).

COUTURIÈRE
[5087] demande apprentie. Occasion d'apprendre l'allemand. Prix de pension modéré. S'adr. aux initiales Sc 6422 W, à **Haenstein & Vogler**, Berne.

A REPOURVOIR
[5090] dans une lingerie d'hôtel, une place qui conviendrait surtout à une **lingère** aimant une vie active et très expérimentée dans les ouvrages de couture.
S'adr. à **Mme Hummerli**, 2, rue de la Poste, Vevey.

ON DEMANDE
[5083] de suite, pour la campagne, **femme de chambre** connaissant bien son service, aimant les enfants et sachant bien conduire. Bonnes références indispensables. S'adresser sous le chiffre H 10160 L, à l'agence de publicité **Haenstein & Vogler**, Lausanne.

ON DEMANDE
[5085] pour Paris **valet de chambre** d'âge mûr, très bien recommandé.
S'adresser à **M. Emile de Saugy**, Châtagnerez, Rolle.

ON CHERCHE
[5061] pour une fille de 16 1/2 ans, de bonne éducation, qui fréquente l'école secondaire pendant 2 ans et travaille pendant 2 ans chez une tailleur, une place dans une honnête famille où elle aurait l'occasion d'apprendre le français à côté des travaux du ménage.
Adresser les offres à **C. Meili**, mécanicien, à **Schwamendingen** près Zurich. Réf. exigées.

On cherche pour Bâle, dans une petite famille soignée, **UNE JEUNE FILLE** pour faire le ménage. Bon gage, vie de famille.
Adresser les offres sous le chiffre H 3047 Q, à l'agence de publicité **Haenstein & Vogler**, à Bâle. 5055

On recevrait
[5089] dans une famille quelques personnes désirant se perfectionner dans la langue française. S'adr. à **M. Dolmatoff**, Montreux, maison Secrétan.

LIQUIDATION
4996. Occasion extraordinaire: suite de liquidation on peut se procurer des **Cigares Grandson**, bonne qualité, au bas prix de 25 fr. le mille au comptant ou contre remboursement. Echantillons gratuits et franco. Grand rabais aux revendeurs. Lettres et commandes sous le chiffre H 1127 F, à l'agence de publicité **Haenstein & Vogler**, à Fribourg.

30 bons chevaux
sortant du service militaire. Les personnes qui profiteront de ce jour pour vendre leurs chevaux seront tenues de payer leur part des frais d'insertion.

CHEVAL A VENDRE
5070. A vendre un beau et fort cheval, race croisée du Jura et anglo-normand, azean, fort trotteur, âgé de 4 ans. S'adresser à **Gustave Marguérat**, à **Cormoret** (Jura bernois). n4792x

Monsieur
Frédéric-Guillaume de Chambrier
leur cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et grand-oncle que Dieu a rappelé à Lui dimanche le 20 septembre, à l'âge de 71 ans.
Psalmes XXII.
L'enterrement aura lieu à **Cormondrèche** mardi 22 septembre, à 2 heures.
Le présent avis tient lieu de faire-part. 5074

VILLA A VENDRE
proximité de Genève et gare, panorama splendide, Mont-Blanc, jardins agréés, rappi, belle végétation. Prix avanta. S'adr. à **MM. Gammert, notaires**, 22, Cité, Genève. n°7415x-5036

A VENDRE
[4634] sous Lausanne, **jolie propriété** avec jardins et pelouse ombragée; belle vue. Convientrait particulièrement pour **pensionnat** ou **pension d'étrangers**, vu sa situation et l'aménagement de la maison. S'adr. à **notaire Burgin**, place St-François 13, à Lausanne.

Voitures neuves et occasions pour grands et petits chevaux.
Vente et achat, location, échange et réparations.
Ravenel, Eau-Vives 39, Genève. 2264

A LOUER
[4947] dès le 15 octobre un **bel appartement**, maison Heer, Morax, premier étage, composé de 7 pièces, 2 balcons, mansarde, chambre à lessive, dépendances. Eau et gaz. Jouissance d'un grand jardin. Vue splendide.
S'adresser chez **J. HEER-TOBLER**, rue St-François 20.

A LOUER
[4979] rue Beau-Séjour, Lausanne, pour le 25 septembre, **bel appartement de 6 pièces** et dépendances.
S'adr. au **notaire L. Rochat**, Lausanne.

A LOUER
[5004] au centre de la ville de **Neuchâtel**, à proximité du marché, pour fin novembre prochain, un bon **café-restaurant** avec logement. Conditions avantageuses.
Adresser les offres sous initiales H 10209 L, à l'agence de publicité **Haenstein & Vogler**, Lausanne.

A LOUER
[5032] meublé, le **château de Grenq**, près Morat. S'adresser à **M. Berthoud**, à Meyriez.

A LOUER
[4974] dès le commencement de novembre, pour l'hiver, un **joli appartement** meublé, de 4 ou 5 pièces, avec cuisine et dépendances. — S'adresser sous le chiffre H 10160 L, à l'agence de publicité **Haenstein & Vogler**, Lausanne.

Aigle.
4998. A louer **appartement** meublé, 7 pièces, l'eau dans la maison, jardin, belle vue.
Adresser A. Z., poste restante, Aigle.

A LOUER
[5046] très joli **appartement** confortable meublé, de 6 pièces et dépendances. Vue du lac et balcon au midi.
S'adresser pour le voir à **Mme Casays**, Belle-Fontaine.

Pour cause de fin de bail:
Café-RESTAURANT
et **charcuterie**
sont à louer dès le 1^{er} janvier dans une des principales villes du canton, dans la rue la plus fréquentée, au centre des affaires. Ancienne et bonne clientèle. Grande salle pour sociétés. Vaste et bonne cheminée pour fumer la viande.
Cet établissement offre une position assurée à un preneur actif, intelligent et connaissant le commerce.
S'adresser au **notaire H. Martin**, à Lausanne. 4917

HOTEL
3070. On remettrait vers la fin de l'été ou de suite, un **hôtel** bien situé et jouissant d'un très bon emplacement. Revenu assuré. Occasion excellente pour une personne connaissant la tenue d'un hôtel soigné. Facilites pour le paiement du prix de cession. S'adresser à **M. Allamand**, notaire, Lausanne.

Madame Guillaume de Chambrier, M. Pierre de Chambrier, et Mme Arthur de Chambrier, ses enfants et petits-enfants, M. Frédéric de Chambrier, M. et M^{me} Guebard de Chambrier, leurs enfants et petits-enfants, M. et M^{me} du Bois de Sandot, leurs enfants et leur petit-fils, Mme du Bois de Pury, ses enfants et petits-enfants ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur
Frédéric-Guillaume de Chambrier
leur cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et grand-oncle que Dieu a rappelé à Lui dimanche le 20 septembre, à l'âge de 71 ans.
Psalmes XXII.
L'enterrement aura lieu à **Cormondrèche** mardi 22 septembre, à 2 heures.
Le présent avis tient lieu de faire-part. 5074